



Raid Paddle Race du Golfe du Morbihan le 26 mars 2017

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Généralités

- Le Raid Paddle Race du Golfe du Morbihan se déroulera le 26 mars 2017.
- Le Raid Paddle Race du Golfe du Morbihan est limité à 120 participants. Les inscriptions se font obligatoirement auprès de l'association « La Mouette Sinagote » au moyen du formulaire d'inscription, disponible sur le site Internet <https://lamouettesinagote.org> . Elles sont validées par l'organisation dans l'ordre d'arrivée et sur présentation de la licence FFS et règlement des frais d'inscriptions, le matin de la compétition.
- Les inscriptions sont exclusivement ouvertes aux détenteurs de la Licence Fédération Française de Surf « compétitions » 2017.
- Le Raid Paddle Race du Golfe du Morbihan est couru sur des Stand Up Paddleboard de 12' 6" 14" UL et Tandem, mais aussi Prone Paddle 12' et UL.
- Le Raid Paddle Race du Golfe du Morbihan est soumis au règlement « Sup race » de la Fédération Française de Surf.
- Au titre des articles 39 et suivants de la Loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les concurrents bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent, qu'ils peuvent exercer auprès de l'association « La Mouette Sinagote ». Les organisateurs s'engagent à n'utiliser et diffuser les renseignements personnels communiqués qu'au titre des obligations légales et administratives, nécessaires au bon déroulement de l'épreuve.

Article 1 - L'Organisation

- Le Raid Paddle Race du Golfe du Morbihan est organisé par l'association « La Mouette Sinagote ».
- L'association est affiliée à la Fédération Française de Surf et a obtenu l'agrément pour l'organisation de l'édition 2017. Cela suppose de respecter les valeurs sportives fédérales. L'association pourra donc écarter sans appel tout participant bafouant ces valeurs.
- Les concurrents s'engagent à respecter l'environnement, les sites empruntés ainsi que les autres concurrents et les organisateurs.
- L'organisation s'engage à respecter une obligation de moyens pour assurer la sécurité dans toute la mesure du possible et appelle l'attention sur l'impossibilité de s'engager sur une obligation de résultat.
- En cas de force majeure (*catastrophe naturelle, grève, épidémie, météorologie dangereuse, etc...*) ou de conditions de sécurité défavorables, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve.
- L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur conformément à la législation en vigueur.

- Les concurrents autorisent sans restriction les organisateurs du Raid Paddle Race du Golfe du Morbihan, ses sponsors et partenaires, à utiliser leurs noms sur tous les supports liés à l'événement ainsi qu'à diffuser gratuitement, pendant et après la compétition, des photos, films, enregistrements télévisuels et autres reproductions prises pendant toute la durée de l'événement le 26 mars 2017.
- Les concurrents cèdent aux organisateurs du Raid Paddle race Golfe du Morbihan, ainsi qu'aux partenaires et sponsors de l'événement, un droit d'usage exclusif, des photographies et reproductions photographiques, des films télévisés et cinématographiques, qui auront été réalisés sur eux, que ce soit au cours ou en rapport avec l'évènement.
- Les organisateurs fournissent à chaque concurrent un lycra numérotés et aux couleurs des partenaires de l'organisation, que les concurrents doivent porter depuis les vérifications avant le départ jusqu'à l'émargement d'arrivée.
- Toute inscription vaut acceptation du présent règlement.
- Le présent règlement pourra être modifié par l'organisateur en fonction des conditions, nombre de compétiteurs, etc... Ces modifications seront signalées lors des réunions d'informations.
- La présence de chaque participant aux réunions d'information est donc obligatoire.
- La langue officielle du Raid Paddle Race du Golfe du Morbihan est le français.

Article 2 - Les concurrents

- Les concurrents devront se conformer au règlement de l'épreuve et aux informations spécifiques précisées pendant le briefing de course.
- Les concurrents sont tenus d'être couverts par une assurance sociale ou de souscrire une assurance personnelle.
- Tout concurrent doit être âgé de plus de 18 ans ou fournir un certificat d'autorisation parentale.
 - L'âge minimum est de 11 ans pour un compétiteur disposant d'une licence 2017 de la Fédération Française de Surf en catégorie « compétition » (*né en 2006 ou avant*).
 - Le responsable du concurrent mineur :
Atteste que ce dernier est couvert par une assurance de responsabilité civile qui couvre les dommages qu'il pourrait causer à autrui ou à lui-même,
 - autorise en cas d'urgence, les organisateurs du Raid Paddle Race Golfe du Morbihan, à prendre toutes dispositions utiles en vue de la mise en œuvre de traitements médicaux et chirurgicaux jugés nécessaire par le corps médical,
 - déclare aux organisateurs les allergies et contre-indications médicales éventuelles.
- Tout concurrent atteste savoir nager.
- Tout concurrent peut se voir interdire de poursuivre la course par un médecin de course pour raison médicale.
- Tout concurrent peut se voir interdire de poursuivre la course par le comité de course pour raison d'inaptitude.
- Tout concurrent justifiera à l'organisation, lors des confirmations d'inscription, la licence 2017 délivrée par la Fédération Française de Surf, en catégorie « compétition » pour pouvoir participer aux courses « Elite » et « Juniors ».
- Tout concurrent atteste être médicalement apte à participer aux épreuves et n'être sujet à aucune contre-indication connue de lui-même.
- Les concurrents certifient avoir pris connaissance du lieu de compétition et des dangers que peut impliquer la participation à une telle épreuve. Ils déclarent prendre part à l'épreuve en connaissance de cause et déclarent décharger de responsabilités les organisateurs et partenaires de l'événement.

Article 3 – LES COURSES

Article 3.1. - Le comité de Course

- Le Comité de Course est composé, du directeur de la compétition, d'un responsable de sécurité et de deux représentants des coureurs (un homme et une femme).
- Les réclamations doivent être remises à un membre du comité de course.

Article 3.2. - Les parcours

- Le plan des parcours sera affiché, dans le local du club au moment de la validation des inscriptions.
- Tout écart du parcours sera pénalisé par la mise hors classement.
- La course et son parcours peuvent être modifiés à tout moment par le comité de course.
- Le classement est prévu dans le règlement de l'épreuve.

Article 3.3. - Les contrôles de passage

- Les concurrents doivent faire en sorte que les numéros figurant sur leur chasuble soient visibles en permanence.

Article 3.4. - L'abandon

- Tout abandon doit être immédiatement signalé à un membre de l'organisation.
- En cas d'abandon ou de défaillance matérielle, faire des signaux de détresse (*deux bras au-dessus de la tête en « V » avec mouvements montants / descendants*).
- En cas de défaillance physique, s'allonger sur sa planche et signaler son malaise à tout coureur passant à proximité.

Article 3.5. - La sécurité

- Lorsque les occupants des bateaux de l'organisation naviguent en faisant le signe d'interrompre la course (*avant-bras en « X »*), les concurrents doivent stopper la course et se mettre en sécurité. Ils reprennent la course sur indication de l'organisation.
- Les conditions météorologiques peuvent entraîner une modification de parcours.
- Les interventions ou modifications de parcours pour raison de sécurité n'entraînent aucun réajustement de classement.
- La progression se fait sur parcours ouvert. Les concurrents sont impérativement soumis au code maritime en vigueur. Ils ne jouissent d'aucune priorité. La responsabilité des concurrents est engagée en cas d'accident.
- Les règles de la solidarité nautique s'appliquent totalement. Vous devez donc porter assistance à toute personne en difficulté puis prévenir aussi rapidement que possible les organisateurs et ce, prioritairement et au détriment de toute considération personnelle de classement.
- Les concurrents doivent éventuellement prévoir boisson et nourriture pour un effort d'une durée de 3 heures.

Article 3.6. - Les moyens de progression

- Toute aide extérieure à la progression est interdite (*ravitaillement, coaching, orientation, bateau accompagnateur, etc...*).
- Les concurrents progressent en position debout, à l'aide d'une pagaie simple.
- En cas de difficultés, la position à genoux est autorisée à condition de ne pas dépasser cinq coups de pagaie consécutifs.

Article 3.7. - Le matériel obligatoire (*courses longue distance*)

- Brassière 50 newtons
- Leash
- Dossard avec numéros (*attribué par l'organisation*)
- Feu à main ou bâton lumineux cyalume.
- Combinaison néoprène, de type iso-thermique, recouvrant au minimum les jambes, le corps jusqu'au cou. La température de l'eau du Golfe peut être aléatoire en mars. Il est donc recommandé le port d'une combinaison néoprène « intégrale manches longues » ou « intégrale manches courtes ».
- Les concurrents doivent être en possession tout au long de la compétition des équipements obligatoires.

Article 4 - Les inscriptions

Article 4.1. - Droits d'inscription

- **Les courses ELITE** : Inscription pour 1 personne dans la catégorie « Elite », 5 euros.
- **La course AMATEURS** : Inscription pour 1 personne dans la catégorie « Amateurs », 5 euros.

Article 4.2. – Annulation

- En cas d'annulation ou d'abandon par le concurrent inscrit, aucun remboursement n'est effectué.

Article 4.3. - Formalités

- L'inscription des concurrents auprès des organisateurs se fait individuellement.
- Les concurrents déclarent accepter le règlement de l'épreuve et les conditions d'inscription dans sa totalité par le seul fait de s'inscrire.
- Les inscriptions peuvent être déclarées closes sans préavis.



Raid Paddle Race du Golfe du Morbihan le 26 mars 2017

PROGRAMME DE LA COMPETITION

1- VALIDATION DES INSCRIPTIONS

- La validation des inscriptions sera à effectuer pour chaque compétiteur dans le local de La Mouette Sinagote, à partir de 8h30 à 10h30 le 26 mars.
- Chaque compétiteur devra s'y présenter en personne, montrer sa licence FFS et régler le montant des frais d'inscriptions de 5 €, par chèque ou espèces.
Il lui sera remis son lycra numéroté de la compétition. Café, thé chaud et une collation.
- Les vestiaires du club seront à disposition des compétiteurs pour se changer.

2- PARCOURS ELITE

- Le parcours A de la catégorie Elite, aura d'une longueur d'environ 27 km et dont le but sera d'aller faire le tour de l'île aux Moines par le Sud, au départ et l'arrivée de la Pointe du Bill à Séné. (Détail des points de passage obligatoire ci-après).
- Un briefing coureur sera donné 45 minutes avant le départ, par les directeurs de courses et de la sécurité, avec émargement et vérification du matériel de sécurité.
- Départ sur l'eau, à environ 12H00, entre les deux bouées cylindriques du Conseil Départemental du Morbihan, en direction du Sud-Ouest :
- Il de LERNE : à laisser à TRIBORD.
- Ile d'ARZ: passage à Bâbord de la Pointe de BILHERVE
- Passage entre l'île d'Arz et île ILUR.
- Direction Point de NIOUL Sud de l'île aux MOINES.
- Tournée à droite direction Nord en longeant l'île aux MOINES.
- Passage libre autour de l'île CREIZIC (Bâbord ou Tribord).
- Au Passage de PORT-BLANC, tourner à droite direction ARRADON et l'Amer Rouge de la Truie.
- Passage libre autour de l'Amer de le Truie et autour des îlots LOGODEN.
- Direction l'arrivée à La Pointe du Bill, dans le passage entre les îles de BOËDIC et de BOED au Nord et l'île d'ARZ au Sud.
- Présence d'un bateau ouvreur, pendant toute la course.

3- PARCOURS AMATEURS

- Le parcours Amateurs du Raide Paddle du Morbihan aura une longueur d'environ 10 km. Le départ sera donné environ ½ heure, après le départ de la catégorie « Elite ».
- Un briefing coureur sera organisé sur place environ 45 minutes avant le départ, par le directeur de course. L'émargement et la vérification de l'équipement de sécurité de chaque coureur seront obligatoires.
- Le départ sera donné depuis l'eau sur la ligne de départ matérialisé par les deux bouées du Conseil Départemental du Morbihan.
- Direction Sud-Ouest et l'Amer Rouge du GRAND ROHU à laisser à Tribord. Puis direction droite en direction d'Arradon

4- ZONE D'ARRIVEE

- La ligne d'arrivée se trouvera sur l'eau. Matérialisé par deux grosses bouées cylindriques, marquées du logo du Conseil Général du Morbihan. Espacée d'une dizaine de mètres et mouillées à une cinquantaine de mètres de la descente à bateau du club de la Mouette Sinagote. Le bateau ouvreur s'y mouillera pour noter les ordres de passage. Merci donc de vous assurer avant le départ que votre numéro de course est bien visible.
- Dès la sortie de l'eau, le lycra de course vous sera réclamé, par des bénévoles du club, puis de l'eau et une collation seront distribuées, plus haut, devant les garages du club.

5- CLASSEMENT, PODIUMS et REMISE DES PRIX

Des podiums et une remise de lots offerts par nos sponsors, sera organisé à l'issue de la compétition et aux environs de 16h00, dans le local du club, avec une collation offerte.

Un podium ne sera organisé pour une catégorie, qu'à la condition d'avoir eu au minimum 3 participants présents au départ.

Classements prévus :

ELITE

- Homme 14'
- Homme 12' 6
- Espoir moins de 18 ans 12'6''
- Femme 14'
- Femme 12' 6''
- Prone

LOISIRS

- o Homme
- o Femme
- o Espoir jusqu'à 18 ans
- o Jeune jusqu'à 15 ans
- o Prone

6- MODIFICATION DES PARCOURS et ANNULATION EN CAS DE METEO DEFAVORABLE

En cas de vent de Sud à Sud-Ouest, supérieur à une force de 10 nœuds, un parcours de remplacement d'environ 18 km pourra-être mise en place : Soit au départ de la Pointe de KERNERS à ARZON, ou bien du Port du LOGEO à SARZEAU avec une arrivée inchangée, à la Pointe du Bill.

Dans ce cas le club ne pourra par organiser un transport de groupe en bus jusqu'au lieu de départ, les compétiteurs devront s'organiser entre eux, pour se rendre au lieu de départ avec leur planches.

En cas de vente de Nord ou d'Est supérieur à 10 nœuds, la compétition pourra-être annulée.

Toute décision concernant ces modification, seras communiquée aux compétiteurs par Email, trois jours avant.

Pour La Mouette Sinagote, le Vice-Président, Patrice Remoiville.
Directeur de la compétition.

LES PARCOURS



Parcours Amateurs 10 km.



PARCOURS ELITE 26 km

Route de la pointe du Bill - Moustérian - 56860 SENE ☎ 02 97 66 53 67 📠 02 97 66 53 27

e-mail : la.mouette.sinagote@wanadoo.fr

Affilié F.F.V. n°56055 - Agrément Jeunesse et Sport n° 56 S 468